Les populations vulnérables et la COVID-19



Bien que le virus de la COVID-19 puissent rendre n'importe qui malade, certains Canadiens sont plus à risque que d'autres de contracter une infection en raison de leur situation professionnelle, sociale, économique ou de tout autre circonstances liée à leur de santé et à leur vie.

Les organismes, les employés et les bénévoles jouent un rôle important en empêchant ces populations de contracter ou de transmettre le virus responsable de la COVID-19. Commencez par leur faire part des choses simples qu'ils peuvent faire pour se maintenir et maintenir les autres en bonne santé et aider les autres, conseillez-les s'ils présentent des signes et des **symptômes** et apprenez comment prendre soin des clients malades qui se remettent de la COVID-19.

Les populations vulnérables comprennent, entre autres

Toute personne qui sont susceptibles de présenter une forme grave ou des complications de la maladie, incluent :

- Les personnes âgées (le risque augmente par tranche de 10 ans, particulièrement après l'âge de 60 ans)
- Les personnes de tous âges qui ont des problèmes de santé chroniques, notamment une maladie pulmonaire, du cœur, des reins ou du foie, l'hypertension artérielle, le diabète un accident vasculaire cérébral ou la démence
- Les personnes de tous âges qui sont immunodéprimées à cause d'un problème de santé (comme le cancer) ou d'un traitement qui affaiblit le système immunitaire (comme la chimiothérapie)
- Les personnes atteintes d'obésité (indice de masse corporelle de 40 ou plus)

Certaines personnes sont **plus susceptibles d'être exposées** au virus de la COVID-19 pour différentes raisons :

- Leur emploi ou leur profession les amène à entrer en contact avec un grand nombre de personnes, ce qui accroît le risque d'exposition à une personne qui a la COVID-19
- Elles vivent dans des lieux d'habitation de groupe où le virus de la COVID-19 peut se propager plus facilement, par exemple des établissements de soins de longue durée, des établissements correctionnels, des refuges ou des résidences de groupe.
- Des obstacles limitent leur capacité d'adopter des mesures de santé publique efficaces, par exemple, les personnes ayant une incapacité pour qui certains renseignements, services ou établissements se révèlent non accessibles.

Par exemple, toutes personnes qui ont:

- la difficulté à lire, à parler, à comprendre ou à communiquer
- la difficulté à avoir accès à des soins médicaux ou à des conseils de santé
- la difficulté à prendre des mesures de prévention, comme se laver les mains souvent et se couvrir la bouche en cas de toux ou d'éternuement
- un besoin de soins médicaux spécialisés constants ou de fournitures médicales précises
- un besoin de supervision constante ou d'une aide pour conserver son autonomie
- » la difficulté à accéder à un moyen de transport
- obstacles économiques
- un emploi instable ou conditions de travail peu flexibles
- l'isolement social ou géographique, par exemple, dans les communautés éloignées et isolées
- des conditions de logement peu sûres, inadéquates ou inexistantes

Comment les organismes peuvent aider les populations vulnérables durant une éclosion de COVID-19

Prenez le temps de bien connaître les faits :

- Pour en savoir plus au sujet de la COVID-19, consultez le site Canada.ca/le-coronavirus.
- Tenez-vous au courant de la situation actuelle dans votre communauté.
- Communiquez avec les responsables de la santé à l'échelle locale, provinciale et territoriale pour obtenir des renseignements, des ressources et des conseils pertinents sur la COVID-19.

Prenez le temps de vous préparer :

- Examinez votre plan de continuité des activités afin que vous et votre personnel sachiez quoi faire.
- > Prévoyez les éventuelles perturbations.
- Déterminez et planifiez la façon de continuer à fournir les services les plus essentiels.
- Faites équipe avec des organismes qui fournissent des services similaires afin de communiquer les ressources et les stratégies.
- Soyez prêt à répondre aux questions du personnel, des bénévoles et de la clientèle.
- Envisagez de stocker des fournitures générales et des produits de nettoyage et désinfection





 Préparez-vous à des restrictions en ce qui concerne les refuges et les espaces communs.

Renseignez les employés sur les façons de prévenir la propagation de la COVID-19 :

- se lavez les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes, surtout après avoir été aux toilettes et lors de la préparation des aliments
 - utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool si vous n'avez pas accès à du savon et à de l'eau
- Accroître l'accès aux fournitures pour l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire (p. ex. désinfectant pour les mains à base d'alcool, savon, essuie-tout, mouchoirs, contenants à déchets).
- Nettoyage et désinfection des espaces, surfaces et objets fréquemment utilisés (cuisines, aires communes, aires des repas, bureaux, dortoirs, poignées de portes et robinets).
- Pratiquer l'éloignement physique en demeurant à au moins deux mètres des autres personnes.
- » Rester à la maison lorsqu'on est malade.
- › Éviter de partager des articles personnels.
- Communiquer les renseignements sur ce qu'il faut faire si un employé ou un client présente des symptômes de la maladie.
- Communiquer les étapes à suivre sur la façon de prendre soin d'une personne vivant dans un établissement bondé et l'isoler (y compris l'utilisation de salles de toilette séparées, si cela est possible).
- Échanger de l'information sur la façon de donner des soins aux personnes handicapées.
 - Échanger de l'information sur la façon de fournir des services aux personnes en situation d'itinérance

Suggestions pour aider les populations vulnérables durant une éclosion de COVID-19

Fournissez des directives claires sur la façon de se laver les mains et de se couvrir la bouche lorsqu'on tousse, c'est-à-dire :

- parlez la langue la plus couramment utilisée dans la communauté
- transmettez des messages courts qui expliquent des étapes simples à suivre
- utilisez des graphiques de grande taille et des gros caractères
- donnez des directives qui sont accessibles (p. ex. braille, pictogrammes)
- posez des affiches dans les aires communes : près des éviers et des lavabos, entrées, aires de réception, salles de repos, chambres à coucher, aires récréatives, salles d'attente

Envisagez d'autres options de soutien, comme :

- faire appel à des chauffeurs bénévoles ou à des services de taxi à des tarifs subventionnés au lieu des transports publics
- mettre en place d'autres mesures de sensibilisation ou un système de « compagnonnage »
- inclure des politiques permettant aux clients malades de se reposer dans des refuges pendant la journée
- fournir un accès à la nourriture, aux boissons et à des fournitures, dans la mesure du possible

 rappeler aux clients d'exécuter ou de renouveler les ordonnances et les fournitures médicales nécessaires

Les organisations qui soutiennent : les personnes âgées, les personnes de tous âges qui ont des problèmes de santé chroniques, les personnes de tous âges qui sont immunodéprimées, et les personnes atteintes d'obésité, sont fortement conseillées de :

- collaborer avec les employés afin de limiter leur travail à un seul établissement et de limiter les endroits où ils travaillent à l'intérieur de l'établissement;
 - demander à tous les employés et visiteurs de porter un masque non médical ou un couvre-visage (c.-à-d. constitué d'au moins deux couches en tissu tissé serré, fabriqué pour couvrir complètement le nez et la bouche et bien ajusté au visage, tenu en place grâce à des attaches derrière les oreilles ou des cordons derrière la tête et le cou) afin d'empêcher la transmission de gouttelettes respiratoires potentiellement infectieuses provenant d'une personne qui ne présente peut-être pas de symptômes de la COVID-19 à d'autres personnes (et la contamination de surfaces). Les masques non médicaux ou les couvre-visages créent une barrière supplémentaire lorsque la distanciation physique ne peut pas être assurée;
- interdire les visites et les services non essentiels offerts dans leur établissement, sauf pour des motifs humanitaires ou dans des circonstances particulières;
 - si la présence de visiteurs ou de fournisseurs de services est requise, vérifier s'il y a présence de fièvre, de toux ou de difficultés respiratoires et leur interdire l'accès à l'établissement s'ils présentent des symptômes.
- faire preuve d'une grande vigilance afin de s'assurer que les employés ne se présentent pas au travail s'ils ont des symptômes;
 - interdire aux employés de venir travailler s'ils ont des symptômes;
 - vérifier avant chaque quart de travail si les employés présentent des symptômes;
 - renvoyer à la maison les employés qui développent des symptômes durant un quart de travail.
- autoriser les premiers intervenants qui répondent à une situation d'urgence à entrer sans dépistage;
- annuler toute sortie prévue pour les résidents les rendez-vous médicaux essentiels devraient idéalement constituer la seule exception;
- suivre les recommandations visant à prévenir la transmission de maladies infectieuses, y compris la COVID-19, formulées par les autorités de la santé de leur province ou territoire.

Si vous soupçonnez qu'un client est atteint de la COVID-19, veuillez communiquer avec **l'autorité de santé publique** de votre région.

Nous avons tous notre part à faire pour prévenir la propagation de la COVID-19. Pour de plus amples renseignements sur le coronavirus :

canada.ca/le-coronavirus ou appelez au 1-833-784-4397